

Majoration des droits exigibles pour les services du Ministère

À compter du 1^{er} janvier 2025, les frais exigés pour les services du Ministère sont majorés¹. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour connaître les nouveaux montants.

	Jusqu'au 31 décembre 2024	À compter du 1 ^{er} janvier 2025
Immigration permanente		
Demande de sélection à titre permanent		
Gens d'affaires		
Investisseur	17 380 \$ CA	17 875 \$ CA
Entrepreneur et travailleur autonome	1 211 \$ CA	1 246 \$ CA
Travailleur qualifié	895 \$ CA	921 \$ CA
Chaque membre de la famille qui accompagne le requérant principal (sauf s'il s'agit d'une demande présentée dans le cadre du programme des investisseurs)	192 \$ CA	197 \$ CA
Employeur présentant une demande de validation de l'offre d'emploi permanent	222 \$ CA	228 \$ CA
Demande d'engagement à titre de garant d'un ressortissant étranger du regroupement familial		
Engagement pour le premier ressortissant étranger	319 \$ CA	328 \$ CA
Pour chaque autre ressortissant étranger	128 \$ CA	132 \$ CA
Immigration temporaire		
Demande de sélection à titre temporaire		
Travailleur temporaire	222 \$ CA	228 \$ CA
Employeur présentant une demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec	222 \$ CA	228 \$ CA
Étudiant étranger	128 \$ CA	132 \$ CA
Personne en séjour temporaire pour traitement médical	128 \$ CA	132 \$ CA
Consultant en immigration		
Demande de reconnaissance à titre de consultant en immigration	1 853 \$ CA	1 906 \$ CA
Demande de renouvellement de la reconnaissance	1 508 \$ CA	1 551 \$ CA
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	134 \$ CA	138 \$ CA

¹ La majoration touche les frais exigés en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec ainsi que les frais exigés pour une demande d'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. L'ajustement de 2,85 % correspond à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec pour la période se terminant le 30 septembre 2024. Elle est conforme aux exigences de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière